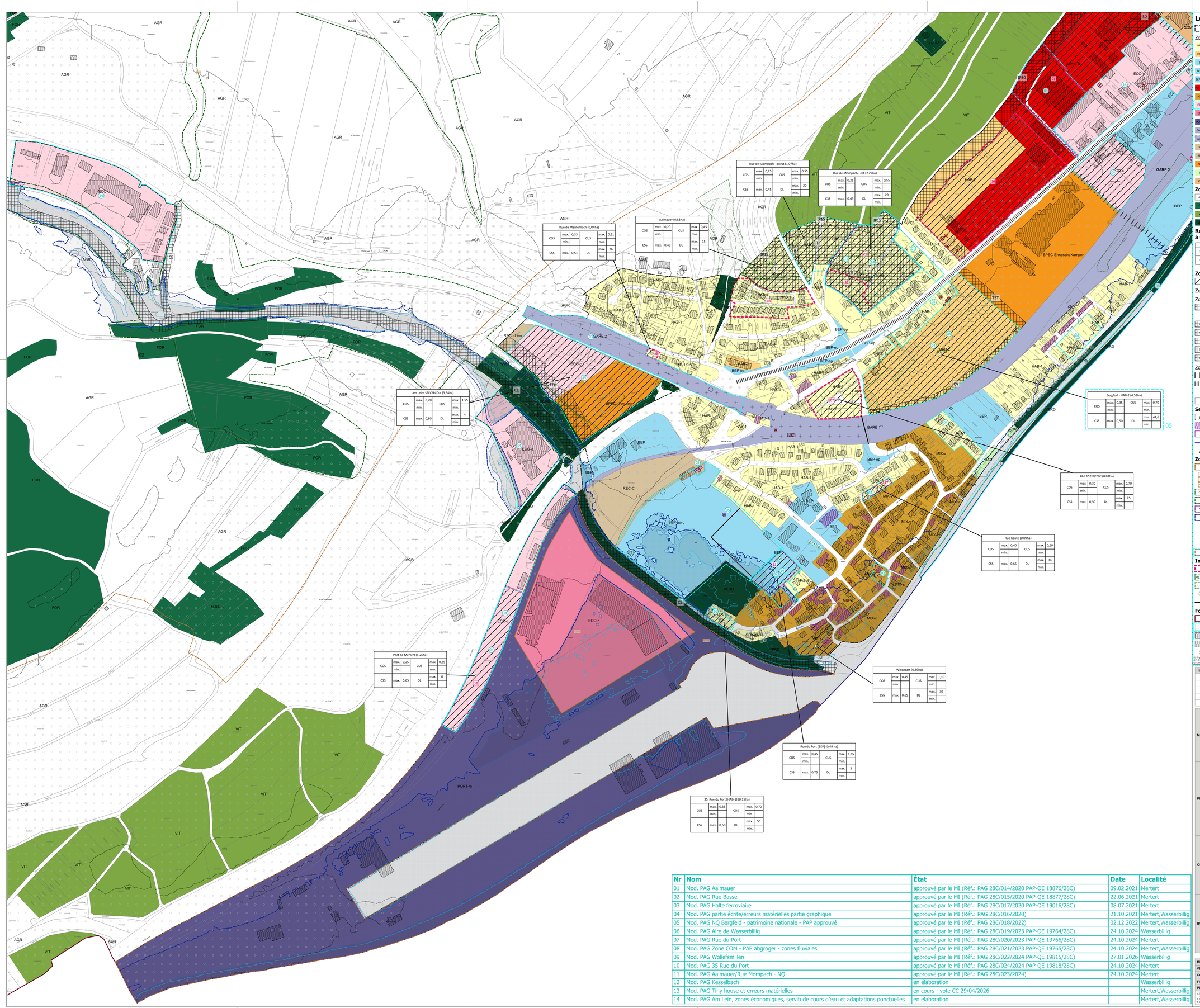

Légende du plan d'aménagement général

04

Délimitation de la zone verte

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées:

- HAB-1 Zone d'habitation 1
- HAB-2 Zone d'habitation 2
- BEP Zone de bâtiments et d'équipements publics
- BEP-ep Zone de bâtiments et d'équipements publics - spécifique espace vert public
- BEP-parc Zone de bâtiments et d'équipements publics - spécifique parc
- MIX-u Zone mixte urbaine
- MIX-v Zone mixte villageoise
- ECO-c Zone d'activités économiques communale 14
- ECO-r Zone d'activités économiques régionale
- PORT-m Zone de port de marchandises
- GARE-1 Zone de gares ferroviaires et routières 1
- GARE-2 Zone de gares ferroviaires et routières 2
- REC Zone de sport et de loisirs
- REC-c Zone de sport et de loisirs "Camping"
- SPEC Zone spéciale
- JAR Zone de jardins familiaux
- COM Zone commerciale

Zone verte:

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière
- VIT Zone viticole
- VERD Zone de verdure

Représentation schématique du degré du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier «nouveau quartier»:

Délimitation du degré d'utilisation du sol

Zones superposées:

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zones de servitudes:

Zone de servitude "urbanisation"

Servitude de type "intégration paysagère"

5 = corridor 5m 15 = corridor 15m 30 = corridor 30m

- CV Servitude de type "coulée verte"
- CE Servitude de type "cours d'eau"
- T Servitude de type "topographie"
- TST Servitude de type "transition"
- ES Servitude de type "étude de sol"
- FFH Servitude de type "recul réseau Natura 2000"
- B Servitude de type "Biotope"
- PK Servitude de type "parking écologique" 06
- NA Servitude de type "non-aedificandi" 09

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"

- Couloir pour projets routiers ou ferroviaires
- Couloir pour projets de mobilité douce
- couloir pour projets de canalisation pour eaux usées
- couloir pour projets de rétention et d'écoulement de eaux pluviales

Zone de bruit (LNGT, 55 dB)

Secteur et éléments protégés d'intérêt communal:

- C Secteur protégé de type "environnement construit"
- Construction à conserver
- Gabarit d'une construction existante à préserver
- Alignement d'une construction existante à préserver
- Petit patrimoine à conserver

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives:

- à l'aménagement du territoire
  - PSP Plan directeur sectoriel "paysages"
  - PST Plan directeur sectoriel "transports"
  - PZAE Plan directeur sectoriel "zones d'activités économiques"
- ZPIN à la protection de la nature et des ressources naturelles (ZPIN)
- à la protection de la nature et des ressources naturelles (NATURA-2000)
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la gestion de l'eau
  - HQ10
  - HQ100
  - HQextrem
- aux réseaux d'infrastructures de transport national 08

Informations supplémentaires à titre indicatif et non-exhaustif:

- Plan d'aménagement particulier dûment approuvé ou en procédure d'approbation
- H17/21 Habitat d'espèce art. 17/21 loi PN
- Biotopes selon articles 17 (polygone) (1*)
- Biotopes selon article 17 (point) (1*)
- Délimitation des zones spécifiques MIX-u, BEP, REC et GARE

Fond de plan :

- Limite communale
- Parcellaire (PCN 16.05.2024) 07
- Bâtiment existant (PCN 08.01.2018) 04
- Bâtiment ajouté (Photo aérienne ACT 2018)
- Bâtiment démoli (Photo aérienne ACT 2018)

(1) Arrêté du 30 juillet 2018 concernant la protection de la nature et de certains marais, littoraux, cours d'eau et des infrastructures - Département de l'Environnement
(*) Ordres: Cadastre de biotopes 2009, Cadastre de biotopes des milieux secs (2014), Biotopes supplémentaires de la SUP 2018
(2) Conformément au règlement grand-ducal du 2 mars 2018

Nr	Nom	État	Date	Localité
01	Mod. PAG Aalmauer	approuvé par le MI (Réf.: PAG 28C/014/2020 PAP-QE 18876/28C)	09.02.2021	Mertert
02	Mod. PAG Rue Basse	approuvé par le MI (Réf.: PAG 28C/015/2020 PAP-QE 18877/28C)	22.06.2021	Mertert
03	Mod. PAG Halte ferroviaire	approuvé par le MI (Réf.: PAG 28C/017/2020 PAP-QE 19016/28C)	08.07.2021	Mertert
04	Mod. PAG partie écrite/erreurs matérielles partie graphique	approuvé par le MI (Réf.: PAG 28C/016/2020)	21.10.2021	Mertert,Wasserbillig
05	Mod. PAG NQ Bergfeld - patrimoine nationale - PAP approuvé	approuvé par le MI (Réf.: PAG 28C/018/2022)	02.12.2022	Mertert,Wasserbillig
06	Mod. PAG Aire de Wasserbillig	approuvé par le MI (Réf.: PAG 28C/019/2023 PAP-QE 19764/28C)	24.10.2024	Wasserbillig
07	Mod. PAG Rue du Port	approuvé par le MI (Réf.: PAG 28C/020/2023 PAP-QE 19766/28C)	24.10.2024	Mertert
08	Mod. PAG Zone COM - PAP abgroger - zones fluviales	approuvé par le MI (Réf.: PAG 28C/021/2023 PAP-QE 19765/28C)	24.10.2024	Mertert,Wasserbillig
09	Mod. PAG Wollefsmillen	approuvé par le MI (Réf.: PAG 28C/022/2024 PAP-QE 19815/28C)	27.01.2026	Wasserbillig
10	Mod. PAG 35 Rue du Port	approuvé par le MI (Réf.: PAG 28C/024/2024 PAP-QE 19818/28C)	24.10.2024	Mertert
11	Mod. PAG Aalmauer/Rue Mompach - NQ	approuvé par le MI (Réf.: PAG 28C/023/2024)	24.10.2024	Mertert
12	Mod. PAG Kesselbach	en élaboration		Wasserbillig
13	Mod. PAG Tiny house et erreurs matérielles	en cours - vote CC 29/04/2026		Mertert,Wasserbillig
14	Mod. PAG Am Lein, zones économiques, servitude cours d'eau et adaptations ponctuelles	en élaboration		Mertert,Wasserbillig

INDICE	DATE	MODIFIÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR	MODIFICATION
D	08.02.2022	VKS	CLA	Version coordonnée suite aux modifications approuvées (03, 04)
E	02.12.2022	VKS	CLA	Version coordonnée suite à la modification approuvée (05)
F	14.01.2025	VKS	CLA	Version coordonnée suite aux modifications approuvées (06,07,08,10,11)
G	11.02.2026	VKS	CLA	Version coordonnée suite à la modification approuvée (09)
H	15.10.2026	VKS	EGA	Version coordonnée suite à la modification en cours (14)

MAÎTRE D'OUVRAGE	**COMMUNE DE MERTERT**
PROJET	**PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL** **VERSION PROVISOIRE A TITRE INDICATIF ET NE PRENANT PAS EN CONSIDERATION TOUTE MODIFICATION DU PAG EN COURS DE PROCEDURE ET NON PUBLIEE**
OBJET	**03 - MERTERT**
BUREAU D'ÉTUDES	LSC 360 — 4, rue Albert Simon, L-5315 Contern, T (+352) 26 390-1, LSC360.lu

DESSINÉ PAR	VIVIANNE KEILS	DATE	26.02.2020
VÉRIFIÉ PAR	BEN BACKENDORF	ÉCHELLE	1:2.500 (0 25 50 m)
CONTROLÉ PAR	MYRIAM HENGESCH		
FICHIER	P:\LP-SC\2014\20140504-ZP_PAG\PAP-QE_Mertert\G_Version coordonnée\PAG\PG		
PLAN N°	MERT_PAG_version coordonnee_PLAN_0003-Mertert_vc 14		

1. Toutes les informations et les dimensions sont à vérifier avant la construction. Pour tous/toute des mesures techniqueeur est responsable. Elle sont non conformes aux plans actuels, l'entrepreneur doit informer le bureau d'ingénierie directement, avant le début de la construction. Toutes modifications non déclarées ne seront pas prise en compte.
2. Les plans actuels sont à jour selon les dernières normes (DIN/EN/ISO). Certaines de ces normes/information actuellement en vigueur.
3. Les plans actuels sont à jour à des modifications et les conditions du chantier la nécessité.